DEL07_2026_02_26

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 2026_07
ID : 056-215600966-20260226-07_2026_02_26-DE

Subvention 2026 au CCAS

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, LE PALUD Didier, GUIVARC'H Isabelle, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à LE PALUD Didier
MORVAN Aurélie donne pouvoir à THOMAZO Arnaud
AUDIC Gaëlle donne pouvoir à LE GOULVEN Annick
TOUBLANT Catherine donne pouvoir à LE GALLO Yann

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par GUIVARC'H Isabelle

Rapporteur : Madame Anne-Laure FRAVALO, adjointe au Maire en charge de l'action sociale

Madame Anne-Laure FRAVALO rappelle au conseil municipal que le CCAS assure la mise en œuvre de la politique de la commune en matière d'action sociale et joue un rôle essentiel auprès des publics précaires et des seniors.

Le développement d'animations à destination des seniors au cours de l'année 2025 satisfait pleinement les bénéficiaires. La municipalité souhaite donc poursuivre et développer cette action.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 23 000 € au CCAS.

Le 02 mars 2026

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL